



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Graisse Di-électrique
Numéro(s) de produit: 75106
Utilisation du produit: Lubrifie, protège et isole les connexions électriques

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

<u>Aux États-Unis:</u> CRC Industries, Inc. 885 Louis Drive Warminster, PA 18974 www.crcindustries.com 1-215-674-4300 (Généralités) 800- 521-3168 (Technique) 800-272-4620 (Service à la clientèle)	<u>Au Canada:</u> CRC Canada Co. 2-1246 Lorimar Drive Mississauga, Ontario L5S 1R2 www.crc-canada.ca 1-905-670-2291
---	---

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

MISE EN GARDE: Contenu sous pression.
Apparence et odeur: Opaque, gel blanc, faible odeur

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une légère irritation temporaire.

PEAU: Peut irriter la peau des personnes hypersensibles après un contact prolongé.

INHALATION: La nature visqueuse peut bloquer les voies respiratoires, si inhalé.

INGESTION: Peut causer la diarrhée.

EFFETS CHRONIQUES: Aucun connu.

ORGANES VISÉS: Aucun connu.

État physique aggravé par exposition: Sensibilités cutanées existantes

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Mélange de gel à la silicone	63148-62-9 / 7631-86-9	> 95
Azote	7727-37-9	< 5

Section 4: Premiers Soins

Contact oculaire:	Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
Contact cutané:	Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Inhalation:	Déplacer la personne à l'air frais. Libérer les voies respiratoires, si bloquées. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
Ingestion:	Laver immédiatement la bouche. Consulter un médecin.
Avis aux médecins:	Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en Cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit n'est pas inflammable.
 Point d'éclair: > 500°F / 260°C (COC) Limite d'explosion supérieure: ND
 Température d'autoallumage: > 600°F / 316°C Limite d'explosion inférieure: ND

Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié:	Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, sable, terre et vapeur d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau.
Produits de combustion:	Fumée, suies aériennes, hydrocarbures et oxyde de carbone et silicone
Risques d'explosion:	Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser.
Protection des pompiers:	Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en Cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles:	Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
Précautions pour l'environnement:	Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.
Méthodes de confinement et de nettoyage:	Racler le gros du matériau et essuyer le reste avec un chiffon. Pour éviter d'avoir une surface glissante ou créer un risque pour piétons, ramasser le reste

avec de la terre de diatomées.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Se laver après l'utilisation et avant de manipuler de la nourriture. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur son étiquette.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol I

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Mélange de gel à la silicone	NE	NE	NE	NE	NE		
Azote	NE	NE	NE	NE	NE		

N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: gel
 Couleur: opaque blanc
 Odeur: faible
 Seuil d'odeur: ND
 Gravité particulière: 1.06
 Point d'ébullition initial: > 600°F / 316°C
 Point de congélation: ND
 Pression de vapeur: < 0.01 kPa
 Densité de vapeur: > 5 (air = 1)
 Taux d'évaporation: lent

Solubilité: ND
 Coefficient de distribution eau/huile: ND
 pH: neutre
 Composés Organiques volatiles: Pds %: 0 g/L: 0 lb/gal: 0

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources puissantes d'allumage et températures extrêmes

Matériaux incompatibles: Fortes acides inorganiques et organiques, agents d'oxydation

Produits à décomposition dangereuse: Le brûlage forme de la fumée, suies aériennes, hydrocarbures et oxyde de carbone et silicone. Résidu comprend principalement de la suie et des oxydes minéraux.

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aiguë:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Mélange de gel à la silicone	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Azote	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Mélange de gel à la silicone	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Azote	Non	Non	Non	Non	Inconnu

Toxicité reproductive: Aucune information disponible
Tératogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Peu probable qu'il agisse comme polluant marin.
 Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible
 Bioaccumulation / Accumulation: La potentialité de bioaccumulation est négligeable.
 Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Le liquide distribué ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, ininflammable, 2,2, Quantité limitée**

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, ininflammable, 2,2, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2,2, Quantité limitée

Réserves spéciales: **Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale jusqu'au 31 Décembre 2020.
Si l'expédition se fait en quantité limitée par voie terrestre, veuillez prendre note que les documents d'expédition ne sont pas requis.

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Non
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Occupational Safety and Health Administration:

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit n'est pas dangereux.

Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

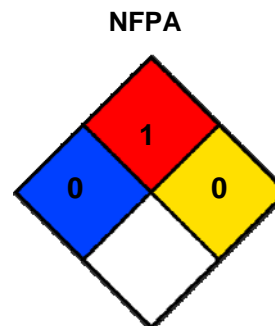
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	0
Inflammabilité:	1
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
 N° CRC: 113
 Date de révision: 05/26/2015

Modifications depuis la dernière révision: Numéro de produit supprimé
 Section 15: Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS: Registre CAS
 CFR: Code des règlements fédéraux
 DOT: Département des transports
 g/L: Grammes par litre
 HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
 IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 IATA: Association du transport aérien international
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
 OMI: Organisation maritime internationale
 lb/gal: Livres par gallon
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale

NA: Non applicable
 ND: Non défini
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
 NFPA: National Fire Protection Association
 NTP: Programme national de toxicologie
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
 EPP: Équipement de protection personnelle:
 ppm: Parties par million
 RoHS: Restriction des substances dangereuses
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail